Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 19 (1905)

Heft: 1

Artikel: Les cachets de Calvin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744803

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les cachets de Calvin.

Dans l'admirable ouvrage que M. le professeur Doumergue consacre à la mémoire de l'illustre réformateur Calvin[1] nous relevons quelques notes intéressantes pour les héraldistes, relatives aux cachets de Calvin, et grâce à l'obligeance des éditeurs nous reproduisons ici deux clichés qui les accompagnent. Depuis des années, on accumulait des trésors de documents relatifs à ce réformateur et des études spéciales venaient préciser ou rectifier nos idées sur sa vie et sur son œuvre. Mais ces travaux en se multipliant faisaient sentir de plus en plus vivement le besoin d'une œuvre d'ensemble, qui rassemblât en un tout organique, en une synthèse vivante, les matériaux épars si nombreux et si riches. C'est cette œuvre grandiose que M. le professeur Doumergue a entrepris et dont le premier volume richement documenté et illustré a paru.

Calvin s'est servi de deux sceaux dont M. Doumergue donne des reproductions très exactes à la page 569 de son ouvrage.

fig. 2

Le premier, de forme circulaire, porte un écu assez découpé et accompagné des initiales I. C. *Cet écu de . . . et chargé d'une main appaumée de . . . issant du flanc sénestre et tenant un cœur.* (fig. 2).

Le second sceau, également circulaire, porte un écu plus simple et accompagné aussi des initiales I. C. Ici la main est issante du flanc dextre et l'on en voit le dos (fig. 3).

fig. 3

Ces sceaux ont été déjà reproduits mais plus ou moins bien dans l'ouvrage de MM. Viguet et Tissot: Calvin d'après Calvin, à la fin de l'Appendice, avec ces simples indications: «Deux sceaux de Calvin différents, 1545, 1546, 1547. Les sceaux gravés ci-derrière représentent ceux employés par Calvin à deux époques différentes de sa vie. L'émail de l'écusson le plus ancien est à champ d'azur.» A cette époque il n'y avait pas encore de hâchures conventionnelles, on ne peut donc pas dire si le graveur a voulu représenter un champ d'azur.

Henry (I, p. 46 et note) dit: «Son sceau montre une main qui offre un cœur ardent (?). Il exprime son profond sentiment: à toi je donne tout, rien pour moi. Il y a deux sceaux, dont l'un a servi jusqu'en 1550, et l'autre après (?). Voici toute la différence: l'ancien sceau met le cœur dans la main gauche (?) et le nouveau le met dans la main droite, le donnant à Dieu, avec les initiales I. C. La forme de l'écusson est un peu différente. Le sceau de Luther est plus mystique, avec une rose, dedans un cœur, et dedans une croix.»

Ce qui est vraiment assez remarquable, c'est que le sceau de Calvin représente un cœur tout comme celui de Luther. Dans la façon dont le cœur est représenté, celui-ci tendu à Dieu par un geste énergique, celui-là reposant sur

[1] *Jean Calvin.* Les hommes et les choses de son temps, par E. Doumergue, professeur à la Faculté de Théologie de Montauban. Tome premier: La jeunesse de Calvin. Ouvrage orné de la reproduction de 157 estampes anciennes, autographes, etc. et de 113 dessins originaux par H. Armand-Delille. Lausanne, Georges Bridel & Cie, éditeurs, 1899.

une rose et une croix, on pourrait, en effet, retrouver, avec l'identité essentielle de la piété luthérienne et de la piété calviniste, quelques-unes de leurs différences les plus caractéristiques.

On remarquera, sur ce sceau, qu'il n'y a pas de cœur ardent, que le cœur est dans les deux cas offert par la main droite (ce qui est naturel), dont on voit tantôt le dos (fig. 3) et tantôt la paume (fig. 2).

Nous avons constaté que le sceau fait son apparition dès 1549. Celui où l'on voit le dos de la main, est pris sur une lettre de Calvin à M. de Falais (Bibliothèque de Genève, m. l. 194, f. 30 et 72); celui où l'on voit la paume de la main est pris sur des lettres de Calvin à divers. (Ibid., m. l. 107[a]).

Das Wappen von Unterwalden.

Von Robert Durrer.

(Hiezu Tafel I, II, III, IV).

Das Wappen von Unterwalden ist in seiner jetzigen offiziellen Gestalt — wie es im eidgenössischen Staatssiegel die beiden Kantonshälften repräsentiert — ein Produkt der neuern Zeit und abgesehen vom Wappen des Kantons Neuenburg, das modernste schweizerische Kantonswappen. Seine Elemente aber sind von ehrwürdigstem Alter und in der Kühnheit seiner stolzen Wappensage und in der historischen Bedeutung seiner Entwicklung dürften sich wenige schweizerische Landeswappen mit ihm messen können.

Die Sage hat dem Unterwaldner Schlüssel ein Alter zugeschrieben, das jede Nebenbuhlerschaft aus dem Feld schlägt. Er soll bis in die Zeiten der Völkerwanderung zurückreichen und der Lohn einer Heldentat von wahrhaft weltgeschichtlicher Bedeutung sein.

Bekanntlich haben wir Unterwaldner uns früher mit Stolz unseres römischen Ursprungs gerühmt. Schon ums Jahr 1470 erzählt „das Weisse Buch", wie Römer ins Land gekommen und vom Reiche die Erlaubnis erhalten hätten, „da ze rütten und da ze wonen".[1] Und Glarean singt zu Anfang des XVI. Jahrhunderts vom Unterwaldnervolke:

Silvanam gentem Romano a sanguine cretam
Quam scindit geminam nemoroso robore sylva
Quis digna satis extollet?[2]

---

[1] Chron. d. Weissen Buches. Hgg. von G. v. Wyss (1856), von G. Meyer v. Knonau im Gfd. XIII, 66, und von Ferd. Vetter in der Schw. Rundschau 1891. Etterlin, der in seiner 1507 erschienenen Chronik das Weisse Buch benützt hat, verlegt die Besiedlung Unterwaldens durch die Römer in die Zeiten nach den Gotenkriegen Belisars (ca. 550), Eichorn im Verkündbuch von S. Niklausen ca. 1630 in die Zeit des Papstes Felix II. und des Kaisers Constantius um 360, der Nidwaldner Chronist Landammann Joh. Melch. Leuw († 1676) unter die Regierung Julians des Apostaten, genau ins Jahr 362; Tschudi dagegen schon vor den Beginn der christlichen Aera in die Zeiten «Kaisers Octaviani, auch Antonii und Lepidi» (Chron. I, 146)!!

[2] Glareani descriptio Helvetiæ, neueste Ausgabe des Panegyricus von C. Chr. Bernoulli in der Denkschrift der Hist. und Antiq. Gesellsch. zu Basel z. Erinnerung an den Bund der Eidgenossen vom 1. Aug. 1291.